

RHONE

Approuvé le 15 avril 2025

Publié le 16 avril 2025

Procès-verbal du CCAS du 1^{er} avril 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 9

Présents : 6

Pouvoir : 3

Votants : 9

Date de Convocation du CCAS :

20 mars 2025

Présents : Etienne DUVAL, Carine GRANDJEAN, Elvine LEON, Nathalie MAZUYER, Caroline MIRANDA et Sophie VERCHERE.

Excusés : Diogène BATALLA (pouvoir Caroline MIRANDA), Isabelle BONNET (pouvoir Sophie VERCHERE) et Michèle GUIDO (pouvoir Elvine LEON).

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle se sont réunis en mairie, après convocation légale.

Caroline MIRANDA ouvre la séance, le quorum étant atteint.

Nomination d'un secrétaire de séance

Nathalie MAZUYER est nommée secrétaire de séance.

Approbation de l'ordre du jour

Caroline MIRANDA propose l'ordre ci-dessous :

1. nomination d'un secrétaire de séance ;
2. approbation de l'ordre du jour ;
3. approbation du procès-verbal du comité du 24 février 2025 ;
4. approbation du compte de gestion 2024 ;
5. approbation du compte administratif 2024 ;
6. vote des subventions 2025 ;
7. vote du BP 2025 ;
8. point sur les projets en cours
9. aides facultatives ;
10. questions diverses.

Les membres du conseil d'administration du CCAS approuvent cet ordre du jour à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du comité du 24 février 2025

Les membres du conseil d'administration du CCAS approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

2025-03 Délibération relative à l'approbation du Compte de Gestion 2024

Rapporteur : Caroline MIRANDA

Caroline MIRANDA vice-présidente du CCAS présente le compte de gestion 2024 du budget du CCAS de la

commune dressé par le Centre des Finances Publiques de Tarare. Ce compte de gestion est identique au compte administratif 2024 du budget du CCAS de la commune.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 069057

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC TARARE

ETABLISSEMENT : CCAS -FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

08601 - CCAS -FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		23 709,15	23 709,15
Titres de recette émis (b)		4 287,41	4 287,41
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		4 287,41	4 287,41
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		23 709,15	23 709,15
Mandats émis (f)		8 009,98	8 009,98
Annulations de mandats (g)		250,00	250,00
Dépenses nettes (h = f - g)		7 759,98	7 759,98
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		3 472,57	3 472,57

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 069057

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC TARARE

ETABLISSEMENT : CCAS -FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

08601 - CCAS -FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

Exercice 2024

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	12 609,15		-3 472,57		9 136,58
TOTAL I	12 609,15		-3 472,57		9 136,58
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	12 609,15		-3 472,57		9 136,58

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le document dressé par le centre de finances publiques de Tarare,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du CCAS décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 du budget du CCAS de la commune établi par le Centre des Finances Publiques de Tarare tel que présenté.

2025-04 Délibération relative à l'approbation du Compte Administratif 2024

Rapporteur : Caroline MIRANDA

Caroline MIRANDA vice-présidente du CCAS présente le compte administratif 2024 dressé par Monsieur le Président et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2024 établi par Monsieur le Trésorier de Tarare.

Section de fonctionnement :

Recettes	4 287,41 €
Dépenses	7 759,98 €
Résultat 2024 de la section de fonctionnement	- 3 472,57 €
Report de 2023 en recettes	12 609,15 €
Résultat de la section de fonctionnement	9 136,58 €

Section d'investissement :

Recettes	- €
Dépenses	- €
Résultat 2024 de la section d'investissement	- €
Report de 2023 en recettes	- €
Résultat de la section d'investissement	- €

Clôture 2024 :

Restes à réaliser en recettes 2024 repris en 2025	- €
Restes à réaliser en dépenses 2024 repris en 2025	- €
Résultat d'investissement intégrant les restes à réaliser	- €
Résultat global de l'exercice 2024	9 136,58 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-14 ;

Caroline MIRANDA se retire de la séance à 18h50.

Etienne DUVAL doyen du conseil d'administration, met aux votes le compte administratif 2024 du budget du CCAS de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du CCAS décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2024 du budget du CCAS de la commune.

Caroline MIRANDA revient en séance à 18h54.

Etienne DUVAL souhaite que la formulation « *Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du CCAS décident à l'unanimité* » soit écrite en laissant le choix, pour ouvrir le débat.

Caroline MIRANDA est d'accord avec cette remarque.

2025-05 Délibération relative à l'affectation du résultat 2024 sur le budget 2025

Rapporteur : Caroline MIRANDA

Caroline MIRANDA, vice-présidente du CCAS, expose aux membres du CCAS que l'exercice 2024 du budget du CCAS de la commune dégage un résultat d'exploitation de 9 136,58 €.

Elle propose d'affecter l'intégralité du résultat 2024 de 9 136,58 € au compte 002 Report en recettes de fonctionnement du budget 2025 du CCAS de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du CCAS décident à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 9 136,58 € au compte 002 Report en recettes de fonctionnement du budget 2025 du CCAS de la commune.

2025-06 Délibération relative au vote du budget primitif 2025

Rapporteur : Caroline MIRANDA

Caroline MIRANDA vice-présidente du CCAS présente les différents chapitres des recettes et dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les services vont se renseigner sur la prise en charge de l'assurance du réfrigérateur solidaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la présentation faite par Caroline MIRANDA relative au budget primitif 2025 du CCAS qui a détaillé les sommes inscrites aux différents chapitres, en section d'investissement et de fonctionnement et qui aboutit à l'équilibre budgétaire présenté dans le tableau ci-après :

	<i>fonctionnement</i>	<i>investissement</i>
Recettes	28 536,58 €	0 €
Report 002	9 136,58 €	
Chapitre 70	1 100,00 €	
Chapitre 74	15 000,00 €	
Chapitre 77	3 300,00 €	
Dépenses	28 536,58 €	0 €
Chapitre 011	11 536,58 €	
Chapitre 65	17 000,00 €	

Il est possible d'effectuer des virements de crédits entre chapitre en fonctionnement, à l'exception du chapitre 012, pour lequel une décision modificative est impérative en cas de virements de crédits nécessaire. Il est proposé de plafonner ces virements de crédits au maximum, soit à 7,5 % du montant du BP initial en fonctionnement.

Arrivée de Diogène BATALLA à 19h50.

Etienne DUVAL explique être contraint par les éléments transmis et n'avoir pas assez d'éléments pour statuer.

Diogène BATALLA rappelle qu'il est possible d'avoir des décisions modificatives en cours d'année, en fonction des nouveaux projets qui pourraient venir au cours de l'année.

Etienne DUVAL se demande comment faire si un projet arrive et qu'il dépasse les recettes initialement prévues au BP 2025 du CCAS.

Diogène BATALLA explique que le CCAS peut refuser de financer ce projet. Une deuxième solution consiste à allouer un budget supplémentaire au CCAS.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du CCAS décident à l'unanimité :

- **DE VOTER** le budget 2025 du CCAS de la commune tel que présenté, avec l'équilibre financier proposé ci-dessus ;
- **DE FIXER** le montant maximum de virements de crédits en fonctionnement entre chapitres à 7,5%, hors chapitre 012.

Subventions aux associations en 2025

Caroline MIRANDA vice-présidente du CCAS présente le tableau récapitulatif des demandes de subvention pour chaque association en 2025.

Subventions CCAS	2024	2025
AAPHTV	500,00 €	500,00 €
AFATIM	250,00 €	250,00 €
APHRA	500,00 €	500,00 €
Chaudron du Cœur	500,00 €	500,00 €
ISAHE	250,00 €	250,00 €
MJC - atelier senior	1 000,00 €	1 000,00 €
MJC - youpitalalight	- €	2 000,00 €
Restau du Cœur	500,00 €	500,00 €
Secours catholique	500,00 €	500,00 €
Secours populaire	500,00 €	500,00 €
Solidarité partage	500,00 €	- €
autre (à définir)	- €	1 500,00 €
	5 000,00 €	8 000,00 €

Solidarités Partage a souhaité reverser une partie de son excédent de trésorerie aux budgets des CCAS, au prorata du nombre d'habitants, soit un don de de 3 554,81 €.
Par ailleurs, l'association a demandé qu'aucune subvention ne leur soit versée en 2025.

Il reste une enveloppe non attribuée à ce jour. Des demandes supplémentaires pourront ainsi être traitées ultérieurement.

Etienne DUVAL souhaite examiner les dossiers de subvention pour mieux évaluer le montant des subventions allouées, tant au niveau comptable qu'au niveau des projets initiés par l'association.

Il sollicite un report de ce vote pour étudier les dossiers.

Caroline MIRANDA propose d'envoyer par mail les dossiers à l'ensemble des membres du CCAS.

L'attribution des subventions sera votée lors d'une prochaine réunion.

Nathalie MAZUYER souhaite savoir s'il est possible de diminuer une subvention.

Etienne DUVAL propose d'ajuster si nécessaire le dossier de demande de subvention, afin de prendre une décision éclairée.

Point sur les projets en cours

Navette senior

3 personnes inscrites le premier vendredi, aujourd'hui 4 personnes sont inscrites sur 8 possibles.

Les informations pour la navette du vendredi sont transmises au Parc le jeudi, avec le nom et l'adresse des personnes, ainsi qu'un horaire de passage.

Les personnes inscrites profitent de la navette pour faire une sortie, rencontrer d'autres habitants et rompre parfois leur isolement.

Nathalie MAZUYER souhaite savoir comment la communication a été relayée.

Caroline MIRANDA rappelle qu'un courrier a été envoyé aux seniors de plus de 60 ans. Elle demande aux membres du CCAS de relayer l'information, car il reste des places dans la navette.

Flyer CCAS

Comme évoqué lors du comité du 9 janvier, le flyer a été modifié.

Caroline MIRANDA propose d'envoyer le flyer modifié aux membres du CCAS. Chacun pourra formuler des remarques jusqu'au mardi 8 avril.

Questions diverses

Carine GRANDJEAN souhaite avoir des informations sur le frigo solidaire et savoir s'il est vraiment utilisé. Il semble toujours vide le soir.

Nathalie MAZUYER le voit toujours plein le matin.

Diogène BATALLA affirme que David PERELLE remplit régulièrement ce frigo. Il propose de contacter David PERELLE pour faire un point.

Etienne DUVAL souhaite savoir si des clients du Jardin Fleurinois achètent davantage pour ensuite faire des dons dans le frigo.

Elvine LEON explique que certains acheteurs ont déjà cette habitude régulièrement.

Carine GRANDJEAN souhaite savoir s'il est possible de donner une aide financière pour alimenter davantage ce frigo.

Diogène BATALLA propose de contacter des associations type Restau du cœur pour alimenter ce frigo.

Caroline MIRANDA rappelle que seuls les produits emballés avec une date de péremption peuvent être déposés dans le frigo. Les restes de plats cuisinés ne peuvent pas être donnés par exemple.

Diogène BATALLA ajoute que ce sont souvent des fruits et légumes qui sont disponibles.

Nathalie BOTELLA propose d'organiser plusieurs collectes ponctuelles pour le frigo. Cela permettrait de

renforcer la communication sur l'usage de ce frigo.

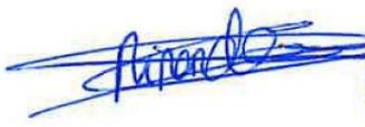
A noter qu'il existe une armoire « sèche » pour les denrées non périssables, type produits d'hygiène, boîtes de conserve, etc.

Tome 2 – Registre des délibérations – actes non communicables

Prochaine réunion **mardi 15 avril 2025** à 18h30

La séance est close à 20h37

La Vice-Présidente du CCAS
Caroline MIRANDA



La secrétaire de séance,
Nathalie MAZUYER

